

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 1er février 2021 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h00 à huis clos.

Sont présents :

Messieurs : Alexandre Malette, Marc-André Routhier, René Breton

Madame : Andréa Gosselin

Sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport des conseillers.
9. Rapport du responsable des travaux publics

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10. Renouvellement des assurances MMQ -1er mars 2021 au 1er mars 2022.

TRANSPORT

11. Reboisement du terrain de la station de pompage
12. Appel d'offres pour les fleurs-politique d'achat local

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13. Décret gouvernemental 817-2019 -émission des permis dans le secteur de la route Plage Vachon.
14. Avis de motion et projet de règlement numéro 368 relatif à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers.
15. Demande à la Commission de protection du territoire agricole concernant l'immeuble 175, rang 11 (lot 4 449 2226).

LOISIRS ET CULTURE

16. Appel de projets au Fonds régions et ruralité (FRR)
Date limite= 12 février 2021
 - a) Projet d'acquisition d'un module d'entraînement pour tous les âges.
 - b) Projet de construction d'un kiosque de services pour la vente de produits agroalimentaires
17. Offre de services de Eric St-Laurent pour les plans préliminaires du projet de construction d'une terrasse au Model School.
18. Demande d'appui de la Garderie Le Lionceau-projet au FRR MRC des Appalaches.
19. Suivi dossier : Club Quad Amiante

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 5 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2021-003, daté du 21 janvier 2021, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être à huis clos, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance et qu'un enregistrement des délibérations sera rendu public;

EN CONSÉQUENCE, il est :

26-02-21

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer et que leurs délibérations seront rendues publiques.

ADOPTION DES MINUTES DU 11 JANVIER 2021

27-02-21

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2020 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Le maire en a fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

28-02-21

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	48 367.04 \$
Incendie :	23 869.77
Sécurité :	2 215.64
Voirie :	25 109.14
Hygiène du milieu :	4 287.86
Santé, bien-être :	0.00
Urbanisme	3 738.24
Loisirs :	4 124.66
Salaires du mois :	11 978.16

TOTAL	123 690.51 \$
--------------	----------------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

29-02-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RAPPORT DES CONSEILLERS

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Il a été fait par monsieur Éric Guay responsable des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MMQ -1 MARS 2021 AU 1ER MARS 2022

30-02-21

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle ses assurances auprès de La Mutuelle des Municipalités du Québec au coût de 21 887.00\$, taxes comprises pour la période du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} mars 2022.

TRANSPORT

REBOISEMENT DU TERRAIN DE LA STATION DE POMPAGE

31-02-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité retienne les services du Groupement forestier de Sainte-Agathe de Lotbinière pour évaluer les besoins de reboisement du terrain de la station de pompage suite aux travaux de déboisement faits par la municipalité à l'automne 2020.

APPEL D'OFFRES POUR LES FLEURS-POLITIQUE D'ACHAT LOCAL

32-02-21

Proposé par MME Andr ea Gosselin et appuy e par M. Marc Andr e Routhier et r esolu   l'unanimit  des conseillers pr sents que la Municipalit  demande des prix   deux fournisseurs pour la fourniture des fleurs pour la saison estivale 2021.

Que la municipalit  informe les soumissionnaires qu'elle priorisera l'achat local jusqu'  concurrence d'un prix sup rieur   15 % du plus bas soumissionnaire.

AM NAGEMENT, URBANISME ET D VELOPPEMENT

D CRET GOUVERNEMENTAL 817-2019 - MISSION DES PERMIS DANS LE SECTEUR DE LA ROUTE PLAGE VACHON

Le maire explique le contenu du d cret 817-2020 adopt e par le gouvernement du Qu bec le 12 juillet 2019 qui concerne la d claration d'une zone d'intervention sp ciale qui a comme objectif de favoriser une meilleure gestion des zones inondables sur le territoire de la MRC des Appalaches.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE R GLEMENT NUM RO 368 RELATIF   L' PANDAGE DE D JECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE R SIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE P TES ET PAPIERS.

33-02-21

AVIS DE MOTION est donn e par M. Ren  Breton et appuy e par M. Marc - Andr  Routhier et r esolu   l'unanimit  des conseillers pr sents qu'  une s ance subs quente, le conseil de La municipalit  de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le r glement 368 relatif   l' pandage de d jections animales, de boues ou de r sidus provenant d'une fabrique de p tes et papiers

De plus, afin de pr ciser la port e du pr sent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit r glement lors de son adoption, une copie du projet de r glement a  t  remise   tous les membres du conseil et il a  t  pr sent e par le maire.

DEMANDE   LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE CONCERNANT L'IMMEUBLE 175, RANG 11 (LOT 4 449 2226).

ATTENDU que monsieur Jocelyn Rouleau souhaite faire le remplacement d'un b timent principal existant ;

ATTENDU que le lot vis e est situ e en zone agricole et qu'une d claration d'exercice d'un droit est n cessaire aupr s de la CPTAQ pour proc der   la construction d'un b timent ;

ATTENDU que cette demande n'aurait pas d'effet n gatif sur l'homog nit  de la communaut  et de l'exploitation agricoles;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux r glements en vigueur sur le territoire de la municipalit ;

34-02-21

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds :

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole par monsieur Jocelyn Rouleau.

LOISIRS ET CULTURE

APPEL DE PROJETS AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) DATE LIMITE= 12 FÉVRIER 2021

A) PROJET D'ACQUISITION D'UN MODULE D'ENTRAÎNEMENT POUR TOUS LES ÂGES

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer des projets à caractère structurant pour assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre, de favoriser le développement économique, agroalimentaire, culturel, rural et technologique, de préserver la qualité de vie et de l'environnement et d'assurer l'accessibilité aux services de santé, d'éducation et de transport collectif.

35-02-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soumette une demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC pour le projet d'acquisition d'un module d'entraînement pour tous les âges.

QUE notre municipalité s'engage à contribuer financièrement aux projets selon les critères établis par le programme.

QUE M. Philippe Chabot, maire, et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

B) PROJET DE CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE DE SERVICES POUR LA VENTE DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer des projets à caractère structurant pour assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre, de favoriser le développement économique, agroalimentaire, culturel, rural et technologique, de préserver la qualité de vie et de l'environnement et d'assurer l'accessibilité aux services de santé, d'éducation et de transport collectif.

36-02-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soumette une demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC pour le projet d'un kiosque de services pour la vente de produits agroalimentaires.

QUE notre municipalité s'engage à contribuer financièrement aux projets selon les critères établis par le programme.

QUE M. Philippe Chabot, maire, et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

OFFRE DE SERVICES DE ÉRIC ST-LAURENT POUR LES PLANS PRÉLIMINAIRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE AU MODEL SCHOOL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation de la MRC des Appalaches concernant une aide financière de 15,000\$ pour la réalisation du projet de construction d'une terrasse ;

37-02-21

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre de services de monsieur Eric St-Laurent pour la réalisation d'une estimation des coûts, et de plans préliminaires pour la réalisation du projet de construction d'une terrasse au Model School.

DEMANDE D'APPUI DE LA GARDERIE LE LIONCEAU - PROJET AU FRR MRC DES APPALACHES.

CONSIÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de la présentation du projet Nature de la garderie Le Lionceau par sa lettre du 26 janvier 2021;

38-02-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André-Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds appuie le projet-Nature de la garderie Le Lionceau qui consiste à aménager un terrain voisin nouvellement acquis pour améliorer la qualité de vie des enfants à la garderie.

FAIT À NOTER : MADAME ANDRÉA GOSSELIN SE RETIRE DES DÉLIBÉRATIONS À CE SUJET.

SUIVI DOSSIER : CLUB QUAD AMIANTE

Monsieur la maie fait un bref compte rendu des dernières démarches dans ce dossier.

DIVERS

FERMETURE DE LA SÉANCE

39-02-21

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est 19h51.

Philippe Chabot
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Philippe Chabot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière